AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0067
FR0011800218-FS0033

10 janvier 2019

Déclarations de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 janvier 2019, la société anonyme Veom[1] (27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 janvier 2019, le seuil de 20% des droits de vote de la société AWOX et détenir 1 018 555 actions AWOX représentant 1 644 719 droits de vote, soit 13,43% du capital et 19,97% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions.

[1] Société contrôlée par M. Alain Molinié.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 584 725 actions représentant 8 237 946 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.